Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260410-TH_DCM_2026_31-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 avril 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
3 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Excusés 1
Votants 15

Membres présents : M. Daniel BORDIER, Mme Amandine BELLAY, M Julien CHENARD, M Cédric DANIEL, Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINE, M Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER

Membres absents excusés : Mme Aline GIACALONE donne pouvoir à M Julien CHENARD

Membres absents : sans objet

Mme Anne PAUL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-31
Provisions pour créances douteuses

La constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer. Le conseil a validé en 2022 une méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation sont alors appliqués de la manière suivante :
Exercice de prise en charge de la créance : N, N-1, N-2, N-3, N-4, antérieur
Taux de dépréciation : N : 0 %, N-1 : 5 % , N-2 : 30 %, N-3 : 60 %, antérieur : 100%

Année de la dette	Montant de la dette	Taux de dépréciation	Montant après dépréciation
2023 (N-3)	27.50 €	60 %	16.50 €
2024 (N-2)	163.37 €	30 %	49.01 €
2025 (N-1)	5 483.84 €	5 %	274.19 €
		TOTAL	339.70 €

Après délibération, le conseil, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, inscrit un crédit de 339.70 € au BP2026.

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE THOURIE 35134 (I. et V.)